

COMMUNAUTE URBAINE
DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Contrat de DSP pour une infrastructure de télécommunications à haut débit -
Avenant n°2 au contrat de délégation - Modification du planning de
déploiement du réseau - Décision - Autorisation.**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contrat de délégation pour le réseau métropolitain Haut Débit a été notifié le 31 mars 2006. Cette date engage la société Inolia à raccorder au réseau Haut Débit les sites et zones d'aménagement prévus au paragraphe 1-1 de l'annexe B relatif au planning de réalisation de la tranche ferme, avant les dates suivantes :

- phase 1 « étude du réseau » : 2 mois à compter de la notification, soit le 31 mai 2006
- phase 2 « construction du réseau » : conformément à la liste jointe en annexe au présent rapport, 9 mois à compter de la notification, soit le 31 décembre 2006
- phase 3 « construction du réseau » : conformément à la liste annexée au présent rapport, 16 mois à compter de la notification, soit le 31 juillet 2007.

Par ailleurs, le contrat de délégation prévoit au paragraphe 2.1 de l'annexe A, que le Délégrant dispose d'un délai maximum de 15 jours, pour valider les APS présentés par Inolia et en cas de dépassement, que le retard pris par le Délégrant soit ajouté au délai maximum accordé au Délégataire pour réaliser ses prestations.

Au regard du délai d'instruction des dossiers (APS/APD) qui a été nécessaire aux services communautaires en charge de délivrer un avis, en moyenne de 9 semaines, il apparaît souhaitable de prévoir un report du délai de livraison des phases 2 et 3 de 7 semaines (9 semaines moins le délai de 15 jours susmentionné).

Ce délai s'explique par la complexité et la quantité des dossiers de travaux déposés par la Société Inolia sur une période très courte.

De plus d'autres adaptations s'avèrent nécessaires au regard de propositions faites par la société Inolia qui sont les suivantes :

- **résorber** une partie du retard lié à la validation des APS/APD par le Délégué en limitant le report du délai de livraison de la phase 3 à 4 semaines (au lieu de 7 semaines)
- **reporter** de la phase 2 à la phase 3 le raccordement d'un certain nombre de sites principalement pour les motifs suivants :
 - * attente de l' autorisation de travaux de la part de la ville concernée
 - * attente de la convention tripartite Cub/Connex/Inolia déterminant les conditions d'accès aux ouvrages du tramway pour y installer des fibres du réseau métropolitain
 - * attente de la livraison de la 2^{ème} phase du tramway

Cela concerne 2 zones d'aménagement, 4 barrières, 2 sites communautaires, 1 site administratif, 2 sites santé, 1 site éducation et le fibrage de 6 zones d'aménagement.

- **anticiper** la livraison de nombreux sites prévus en phase 3, en phase 2.

Cela concerne 19 zones d'aménagement, 2 pépinières d'entreprises, 7 sites communautaires, 8 sites administratifs, 4 sites santé, 3 sites éducation.

Ces sites peuvent être rapidement rattachés à la phase 2 en raison de leur proximité d'infrastructures construites pour cette phase.

L'annexe à la présente délibération récapitule l'ensemble des modifications envisagées.

Globalement, le retard pris n'aura que des conséquences limitées, les dispositions nécessaires ayant été prises en concertation avec le Délégué.

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- retenir les dates limites de livraison de la phase 2 au **18 février 2007** et au **28 Août 2007** pour la phase 3
- adopter l'avenant n°2 au contrat de délégation joint en annexe, relatif à la modification du planning du déploiement du réseau de télécommunications à haut débit de la Communauté Urbaine
- autoriser M. le Président à le signer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. THIERRY GELLE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
24 JANVIER 2007**